



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2024-04/22

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt quatre
en exercice : 29	le 11 avril à 19 heures
présents : 21	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
voteants : 27	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
pour : 27	sous la présidence de Mme COLETTA Eliane, 2^{ème} Adjointe
contre : 0	Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2024
abstention : 0	PRESENTS :
	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, MARCHAND Charlene, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme ROYER Carole donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme PRATI Corinne.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.
Mme CRETELLO Karine donne procuration à Mme BOUHAFS Hayette.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. MARTIN Gilles.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DU PRADET ET RETRAIT DE LA COMMUNE DE BESSE SUR ISSOLE DU SIVAAD ET DU GROUPEMENT DE COMMANDES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) a accepté par délibération du 13 mars 2024 et, conformément à l'article 14 des statuts :

- L'adhésion de la commune du Pradet.
- Le retrait de la commune de Besse-sur-Issole.

Conformément à l'article L5211-19 du CGCT, ces demandes d'adhésion et de retrait doivent être également soumises à l'examen des conseils municipaux des communes adhérentes au SIVAAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte :

- L'adhésion de la commune du Pradet.
- Le retrait de la commune de Besse-sur-Issole.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

La Présidente



Eliane COLETTA

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude INES